

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° II-AC79

présenté par  
M. Cédric Roussel

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	150 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Education financière et entrepreneuriale <i>(ligne nouvelle)</i>	150 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	150 000 000	150 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention du Gouvernement sur l'enjeu de l'Education financière et entrepreneuriale. Les nombreuses réformes engagées depuis plus d'un an, tant par le Ministre de l'Economie, le Ministre des comptes publics que par le Ministre de l'Education nationale et de la ministre l'Enseignement supérieur, de l'Innovation et de la Recherche, démontrent avec vigueur l'intérêt que notre législature et le Gouvernement portent aux liens préexistants entre Economie, culture et connaissance.

Selon le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr), pour que la mise en œuvre d'un plan numérique pour l'école soit efficiente, il faut qu'elle repose sur quatre conditions essentielles dont notamment et en priorité la formation des enseignants. Il semble donc opportun et primordial de prévoir que sans investissements massifs de la part de l'État, en ce qui concerne la formation des enseignants, cela ne pourra véritablement être possible.

Nous saluons les efforts faits pour accompagner et renforcer le développement professionnel des professeurs, avec la mise en place d'un arsenal de mesures toutes aussi importantes les unes que les autres. L'existence, par exemple, du dispositif M@gistère, qui « propose près de 400 parcours de formation et forme chaque année plus de 250 000 professeurs, offre désormais à tous les personnels de l'éducation nationale un très grand nombre de formations en inscription libre et en autonomie », est une pierre posée à l'édifice non négligeable. Pour autant, et en raison de remontées de terrain homogènes sur le sujet, cela n'est pas suffisant et doit être amélioré.

Aussi, il serait judicieux de flécher dès à présent au sein de ce budget, une part prévue à cet effet. Ainsi, il est proposé de soustraire 150 000 000 millions d'euros au programme 230 sur la « vie de l'élève » afin de créer un nouveau programme baptisé « Education financière et entrepreneuriale » qui sera doté à hauteur de 150 000 000 millions d'euros. Ainsi, s'agissant du programme n°230 « Vie de l'élève », cet amendement tend à transférer la somme de 75 millions € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de l'action n°04 « Action sociale » et 75 millions € de l'action n°06 « Actions éducatives complémentaires aux enseignements » vers le nouveau programme « Education financière et entrepreneuriale ».